



Contestation d'actes notariés

Par **maela1999**, le **07/11/2012** à **12:14**

Bonjour,

Je vais essayer de synthétiser ;):

Petit héritage en 2001.

Mariée sans contrat en 2002, divorcée en 2005.

Achat d'un terrain en communauté en janvier 2003 financé à moitié par l'héritage et l'autre moitié par un crédit.

Lors de la séparation de bien en juillet 2004 soit 18 mois après l'achat du terrain; le notaire a tenu compte de l'héritage et m'a laissé à charge le terrain et les 2 crédits (le terrain + crédit à la consommation)et mon ex n'a rien eu.

Est ce qu'il aurait du avoir une compensation ?

Sachant que la plus value du terrain a été assez importante entre 2003 et 2004.

D'avance merci de votre réponse.